DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Centre Paul Roubier

FORMATIONS

CYCLE BREVET 2022

WWW.PAULROUBIER.COM | INFO@PAULROUBIER.COM

CALENDRIER 2022

Modules de 1 à 2 jours			
Titre du stage	Nb. jours	Dates	Page
Le cycle brevet			
1 Les voies de protection de l'invention	2	26 et 27 janvier 2022	4
2 L'obtention du brevet : les conditions de fond	2	16 et 17 mars 2022	5
3 L'obtention du brevet : les conditions de forme	2	6 et 7 avril 2022	6
4 Du droit au titre à sa protection	2	8 et 9 juin 2022	7
5 L'exploitation des brevets	2	14 et 15 septembre 2022	8
6 Les autres systèmes de brevets	2	12 et 13 octobre 2022	9

PRÉREQUIS

Les participants au cycle brevet doivent avoir des connaissances de base en matière de protection de l'innovation. Pour les modules 2 à 6, il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Les voies de protection de l'invention » ou d'avoir les connaissances équivalentes.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne concernée par la protection ou la valorisation des inventions, souhaitant acquérir les bases de la propriété intellectuelle : Ingénieurs et techniciens des services de propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseils en propriété industrielle et d'Offices de propriété industrielle ; Juristes et assistants juridiques de services de propriété industrielle d'entreprises, de cabinets de conseils en propriété industrielle, d'avocats, d'Offices de propriété industrielle ; Personnels des Administrations (magistrature, douanes, police…) ; Personnels des services commerciaux des entreprises ; Conseils en stratégie d'entreprise.

LE CYCLE BREVET

MODULE 1 : LES VOIES DE PROTECTION DE L'INVENTION

26 et 27 janvier 2022

- Journée 1 Introduction générale à la propriété intellectuelle a) Les instruments de la protection (P. Kamina)
- b) Le choix d'une protection (G. Myon)
- Journée 2 Les secrets d'affaires (T. Bouvet)

MODULE 2 : L'OBTENTION DU BREVET : LES CONDITIONS DE FOND

16 et 17 mars 2022

- Journée 1 Le domaine de la protection (E. Py)
- Journée 2 Nouveauté et activité inventive (J-M. Deltorn)

MODULE 3 : L'OBTENTION DU BREVET : LES CONDITIONS DE FORME

6 et 7 avril 2022

- Journée 1 Les voies européennes et nationales (A. Lebkiri)
- Journée 2 La voie internationale : le PCT (E. Schumm, OMPI)

MODULE 4 : DU DROIT AU TITRE À SA PROTECTION

8 et 9 juin 2022

- Journée 1 Le droit au titre : a) Les contrats de recherche et développement (C. de Mazancourt)
- b) Les inventions de salariés (J-C. Galloux)
- Journée 2 La contrefaçon : a) La contrefaçon de brevet (C. Le Stanc)
- b) L'action en contrefaçon (J-P. Stouls)

MODULE 5 : L'EXPLOITATION DES BREVETS

14 et 15 septembre 2022

- Journée 1 Les contrats d'exploitation (C. Montaud)
- Journée 2 L'incidence du droit de la concurrence : a) Présentation générale (C. Nourissat),
  b) Les licences Frand (S. Pasquier)

MODULE 6 : LES AUTRES SYSTÈMES DE BREVET

12 et 13 octobre 2022

- Journée 1 Le brevet US (F. Tetaz)
- Journée 2 La protection en Chine (H. Kiehl - J-P. Stouls)

MODULE 1

LES VOIES DE PROTECTION DE L'INVENTION

- **Prérequis :** connaissances de base en matière de protection de l'innovation au sein de l'entreprise.

- **Public visé :** ingénieurs et personnels des administrations et entreprises innovantes, conseils en propriété industrielle, avocats et juristes d'enreprises en quête de spécialisation dans le domaine des brevets.

Compétences :

- Pouvoir apprécier et déterminer le rôle du brevet dans une politique de protection de l'innovation.

- Etre en mesure d'apprécier l'opportunité de protections complémentaires.

- Déterminer et mettre en place les procédures de protection des secrets d'affaires et des innovations.

- 26 et 27 janvier 2022
- 500 € HT / Jour

OBJECTIFS

Après une journée consacrée à une présentation du cadre général de la propriété industrielle, permettre aux auditeurs de connaître la pratique des secrets d'affaires.

JOURNÉE 1 : INTRODUCTION GENERALE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Programme :

• Matin : Les instruments de la protection.
• Matin : Le choix d'une protection de l'invention (brevet ou secret).
• Après-midi : La stratégie de protection en France et à l'étranger.
• Après-midi : Le choix des procédures.

Intervenants :

• Pascal Kamina (matin), Professeur agrégé à l'Université de Lyon III, avocat, Directeur du Centre Paul Roubier.
• Gérard Myon (après-midi), Conseil en propriété industrielle, Mandataire agréé par l'Office Européen des Brevets.

JOURNEE 2 : LES SECRETS D'AFFAIRES

Programme :

• Les informations protégées.
• Les modalités pratiques de protection.
• Les accords de confidentialité.
• Le régime de protection

Intervenant :

• Thomas Bouvet. Avocat au Barreau de Paris

MODULE 2

L'OBTENTION DU BREVET: LES CONDITIONS DE FOND

- **Prérequis :** il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Les voies de protection de l'invention » ou d'avoir les connaissances équivalentes.
- **Public visé :** ingénieurs et personnels des administrations et entreprises innovantes, conseils en propriété industrielle, avocats et juristes d'enreprises en quête de spécialisation dans le domaine des brevets.

Compétences :

- Etre en mesure d'apprécier à un stade avancé les difficultés d'obtention d'un brevet.
- Appréhender les exigences de nouveauté et d'activité inventive.

- 16 et 17 mars 2022
- 500 € HT / Jour

OBJECTIFS

Comprendre la notion d'invention objet de la protection. Maîtriser les caractéristiques des innovations susceptibles d'une protection par le brevet.

JOURNÉE 1 : LE DOMAINE DE LA PROTECTION

Programme :

• La notion d'invention.
• Le domaine de la brevetabilité.
• La question du logiciel.
• La biotechnologie.
• La pratique de l'OEB.

Intervenant :

Emmanuel Py. Maître de conférences, Université de Bourgogne.

JOURNÉE 2 : NOUVEAUTÉ ET ACTIVITÉ INVENTIVE

Programme :

• L'analyse des revendications.
• L'exigence d'une nouveauté absolue.
• L'antériorité destructrice de nouveauté.
• L'appréciation de l'activité inventive (l'homme du métier, l'approche de l'Office européen des brevets, la jurisprudence française, les indices d'activité inventive).
• La recherche d'antériorités.
• Multiples illustrations jurisprudentielles.

Intervenant :

Jean-Marc Deltorn. Chercheur au Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI), Université de Strasbourg.

MODULE 3

L'OBTENTION DU BREVET: LES CONDITIONS DE FORME

- **Prérequis :** il est nécessaire d'avoir suivi les formations « Les voies de protection de l'invention » et « L'obtention du brevet, les conditions de fond », ou d'avoir les connaissances équivalentes.

- **Public visé :** ingénieurs et personnels des administrations et entreprises innovantes, conseils en propriété industrielle, avocats et juristes d'enreprises en quête de spécialisation dans le domaine des brevets.

Compétences :

- Etre en mesure d'apprécier les conséquences des choix de procédure en matière de brevet.

- Mettre en oeuvre les connaissances nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers de brevets.

- 6 et 7 avril 2022
- 500 € HT / Jour

OBJECTIFS

Donner aux auditeurs les moyens d'appréhender l'ensemble des procédures administratives permettant d'obtenir un brevet français et d'étendre la protection de l'invention à l'étranger, en particulier en Europe, en application des conventions internationales et de recherche et développement.

JOURNÉE 1 : LES VOIES EUROPEENNES ET NATIONALES

Programme :

• Le dépôt de la demande (sa préparation, les formalités du dépôt, le contrôle par l'INPI, l'enregistrement).
• L'examen et la publication de la demande.
• L'établissement du rapport de recherche.
• La délivrance du brevet.
• La Convention sur le Brevet Européen (CBE).
• L'Office Européen des Brevets (OEB).
• La procédure d'obtention du brevet européen (formalités de dépôt, rapport de recherche, examen de brevetabilité).
• La délivrance du brevet européen et la procédure d'opposition.

Intervenant :

Alexandre Lebkiri. Conseil en proriété industrielle et Mandataire agréé par l'OEB – Ancien responsable de la propriété intellectuelle AREVA NP.

JOURNÉE 2 : LA VOIE INTERNATIONALE

Programme :

• Introduction au système PCT ; chronologie du PCT.
• Le dépôt de la demande internationale.
• La recherche internationale et l'examen préliminaire international.
• Le PCT, instrument de stratégie pour le dépôt des demandes de brevet à l'étranger.

Intervenante :

• Eva Schumm. Juriste principale, Section juridique et de l'appui aux utilisateur du PCT, OMPI

MODULE 4

DU DROIT AU TITRE À SA PROTECTION

- **Prérequis :** il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Les voies de protection de l'invention » ou d'avoir les connaissances équivalentes.
- **Public visé :** ingénieurs et personnels des administrations et entreprises innovantes, conseils en propriété industrielle, avocats et juristes d'enreprises en quête de spécialisation dans le domaine des brevets.

Compétences :

- Mettre en œuvre les mesures nécessaire à la gestion des inventions de salariés.
- Organiser et négocier les contrats de recherche et de développements.
- Déterminer l'étendue de la protection des droits.
- Etre en mesure de dialoguer sur les aspects de lutte contre la contrefaçon.

- 8 et 9 juin 2022
- 500 € HT / Jour

OBJECTIFS

Connaître la pratique et le régime des accords et contrats de R&D ainsi que les règles applicables aux inventions de salariés (et assimilées). Apprécier la portée d'un brevet et comprendre les moyens de lutte contre la contrefaçon.

JOURNÉE 1 : LE DROIT AU TITRE

Programme :

Les contrats de recherche et développement (matin)
• Eléments caractéristiques.
• Principales clauses.
• Obligations essentielles.
Les inventions de salariés (après-midi)
• Le champ d'application du régime des inventions de salariés.
• Les inventions de mission (notion, rémunération).
• Les inventions hors mission attribuables.
• L'application non contentieuse et contentieuse du régime des inventions de salariés.

Intervenants :

Matin : Catherine de Mazancourt. Chargée de mission électronique, Service de l'Economie Numérique, Direction Générale des Entreprises. Matin : Jean-
Après-midi : Jean-Christophe Galloux. Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et au CEIPI, Président de l'IRPI, Avocat au Barreau de Paris.

JOURNÉE 2 : LA CONTREFACON

Programme :

La contrefaçon de brevet (matin)
• Le champ de protection selon la nature du brevet.
• L'interprétation des revendications ; La langue du brevet.
• L'élément matériel, l'élément moral de l'acte de contrefaçon.
• L'épuisement du droit.
L'action en contrefaçon (après-midi)
• La recherche de la contrefaçon.
• La poursuite de la contrefaçon.
• Les sanctions de la contrefaçon.

Intervenants :

Matin : Christian Le Stanc. Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, Avocat.
Après-midi : Jean-Pierre Stouls. Avocat au Barreau de Lyon, Conseillller du Commerce Extérieur de la France.

MODULE 5

L'EXPLOITATION DES BREVETS

- **Prérequis :** il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Les voies de protection de l'invention » ou d'avoir les connaissances équivalentes.
- **Public visé :** ingénieurs et personnels des administrations et entreprises innovantes, conseils en propriété industrielle, avocats et juristes d'enreprises en quête de spécialisation dans le domaine des brevets.

Compétences :

- Comprendre et négocier les accords de licence.
- Organiser et négocier les partenariats de R&D.
- Identifier et prévenir les problèmes liés à l'application du droit de la concurrence.

- 14 et 15 septembre 2022
- 500 € HT / Jour

OBJECTIFS

Permettre aux auditeurs de négocier et de rédiger les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle en application des règles du droit français et du droit international, en tenant compte des contraintes du droit de la concurrence, en s'intéressant particulièrement à la question des licence FRAND.

JOURNÉE 1 : LES CONTRATS D'EXPLOITATION

Programme :

• Les contrats d'exploitation des droits de propriété industrielle : cession, licence, contrat de recherche, règlement de copropriété.
• La formation du contrat.
• Les obligations nées du contrat.
• L'exécution du contrat.
• Gestion de l'internationalité

Intervenante :

Charlotte Montaud. Responsable cabinet Plasseraud IP Contrats & Valorisation / Inscriptions, Conseil en Propriété Industrielle, Conseil Européen en Marques, Dessins et Modèles.

JOURNÉE 2 : L'INCIDENCE DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Programme :

Présentation générale (matin)
• La notion de droit de la concurrence : droit français et droit communautaire de la concurrence.
• L'application du droit des ententes aux accords de propriété industrielle.
• Le règlement d'exemption sur les accords de transfert de technologie.
• Propriété industrielle et prohibition de l'abus de position dominante.
Les licences FRAND (après-midi)
• Les particularités des licences FRAND.
• La détermination du taux de redevance.
• Le contentieux des licences FRAND.

Intervenants :

Matin : Cyril Nourissat. Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université Jean Moulin (Lyon III).
Après-midi : Sophie Pasquier. Principal IP Licensing Counsel pour Philips KPNV.

MODULE 6

LES AUTRES SYSTÈMES DE BREVET

- Prérequis : il est nécessaire d'avoir suivi la formation « Les voies de protection de l'invention » ou d'avoir les connaissances équivalentes.
- Public visé : ingénieurs et personnels des administrations et entreprises innovantes, conseils en propriété industrielle, avocats et juristes d'enreprises en quête de spécialisation dans le domaine des brevets.

Compétences :

- Pouvoir se préparer aux difficultés liées à une introduction sur les marchés US et chinois.
- Identifier les interlocuteurs et prendre les mesures nécessaire.
- Sécuriser ses accords internationaux.

- 12 et 13 octobre 2022
- 500 € HT / Jour

OBJECTIFS

Initier les auditeurs au régime de protection des inventions aux Etats-Unis et en Chine et aux spécificités de ces droits quant à l'acquisition, l'exploitation et la défense des brevets dans ces pays.

JOURNÉE 1 : LE BREVET AUX USA

Programme :

• Les conditions d'obtention du brevet aux Etats-Unis.
• La procédure devant l'USPTO.
• La portée du brevet américain.
• La défense des droits aux Etats-Unis.

Intervenant :

• Franck Tétaz, Conseil en propriété industrielle, Mandataire agréé par l'Office Européen des Brevets.

JOURNÉE 2 : LA PROTECTION EN CHINE

Programme :

• Défendre ses droits en Chine (acquisition et défense des droits en Chine).
• Défendre ses droits en Europe (surveillance des droits, mise en oeuvre des procédures).
• Le rôle des douanes.

Intervenants :

Jean-Pierre Stouls. Avocat au Barreau de Lyon, Conseiller du Commerce Extérieur de la France.
Hubert Kiehl. Coach P.I., Ancien Directeur propriété intellectuelle – Groupe SEB.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au Centre Paul Roubier • 20, place de la Bourse, 69002 Lyon (adresse postale) • Tel. 04 78 33 07 08, ou par email sur info@paulroubier.com. Inscription possible jusqu'à la veille de bula formation.

❑ Mme ❑ M.

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Service :.....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : ..... email : .....

Dossier suivi par : ..... Tél. : ..... Service : .....

Les frais de restauration (30,00 € TTC) seront réglés : ❑ par l'entreprise ❑ par le participant

CYCLE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE • SESSION 2022 •

Forfait pour cycle complet brevet.....5000,00 € HT

1 journée au choix.....500,00 € HT

MODULES (1)		PREREQUIS (2)	
Module 1 : 26 et 27 janvier 2022	❑	Connaissances de base en matière de protection de l'innovation	❑
Module 2 : 16 et 17 mars 2022	❑	Module 1 ou connaissances équivalentes	❑
Module 3 : 6 et 7 avril 2022	❑	Module 1 et 2 ou connaissances équivalentes	❑
Module 4 : 8 et 9 juin 2022	❑	Module 1 ou connaissances équivalentes	❑
Module 5 : 14 et 15 sept. 2022	❑	Module 1 ou connaissances équivalentes	❑
Module 6 : 12 et 13 octobre 2022	❑	Module 1 ou connaissances équivalentes	❑

(1) Cocher la ou les case(s) appropriées et, éventuellement, entourer les dates choisies.
(2) Merci de remplir. Une formation d'ingénieur ou de juriste satisfait aux prérequis du module 1. Nous consulter en cas de doute.

BESOINS PARTICULIERS (3)

❑ Précisions : .....

(3) Merci de remplir si applicable. Contactez-nous sur info@paulroubier.com pour tout besoin spécifique d'accueil ou d'accompagnement.

Les règlements devront être effectués à réception de la facture par chèque libellé à l'ordre du Centre Paul Roubier ou par virement sur notre compte (information sur demande, info@paulroubier.com).

❑ J'ai pris connaissance et accepté les Conditions Générales et les modalités pédagogiques et d'accompagement.

Cachet de l'Entreprise **Date et signature**

CONDITIONS GENERALES

Le Centre Paul Roubier est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 3, Place de la Bourse, 69002 Lyon. Le Centre met en place et dispense des formations à Lyon et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le Centre Paul Roubier pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le Centre Paul Roubier s'engage à fournir sur demande un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence ou de fin de formation est toujours fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Les tarifs comportent la participation aux séances, les dossiers pédagogiques, ainsi que les pauses-café et l'eau minérale dans la salle.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le Centre Paul Roubier ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'inscription est considérée comme définitive à réception du bulletin d'inscription tamponné et signé. Le Client peut réserver une option d'inscription par téléphone ou se pré-inscrire sur le site du Centre Paul Roubier (www.paulroubier.com). En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant le début du séminaire, le Centre Paul Roubier se réserve le droit de facturer 30% du montant des frais d'inscription, pour frais de constitution de dossier. Les remplacements sont acceptés, mais doivent être confirmés par courrier.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le Centre Paul Roubier ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

(…/…)

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du Centre et de leur auteur. Le client s'engage à ne pas diffuser ces documents, et à ne pas les utiliser en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés (RGPD)

Le Centre Paul Roubier collecte des données concernant ses clients et stagiaires à des fins exclusives de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à l'usage du Centre et seront conservées tout au long de la relation commerciale, et au plus tard 3 ans après le dernier contact avec le client et/ou le stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Le client et/ou le stagiaire pourront demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données les concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès du Centre, à l'adresse info@paulroubier.com, ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Le client et/ou le stagiaire pourront également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

Réclamations et litiges

Les réclamations peuvent être adressées à la direction du Centre ou au responsable pédagogique. Le Centre s'engage à en accuser réception et à répondre dans les délais les plus brefs.

La procédure applicable aux réclamations est la suivante : Le Client est tout d'abord invité à préciser et à détailler sa réclamation par écrit. Le Client est ensuite informé du déroulé du traitement de sa demande. Dans la mesure du possible, une action corrective est proposée. Les réclamations font l'objet d'une consignation. Le Centre s'engage à les prendre en compte afin d'améliorer ses prestations.

En cas de litige survenant entre le Centre Paul Roubier et le client, la recherche d'une solution amiable sera privilégiée.

INFORMATIONS PRATIQUES

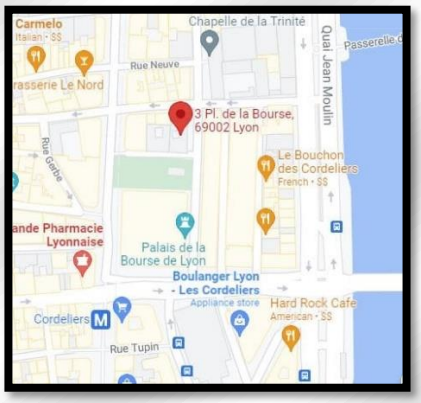

ACCÈS

Par avion :
L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry est situé à 15 km à l'est de Lyon. Prévoir un trajet de 30 minutes. Le tramway Rhôneexpress permet de rejoindre la Gare Part-Dieu toutes les 15 minutes.

Par le train :
De la Gare de Perrache.
Prendre le Métro A. Arrêt Cordeliers. 5mn (à pied, 28 minutes, 2,3km via rue Auguste Comte et Rue de la République).

De la Gare Lyon Part Dieu
Prendre le Bus C3 (départ Thiers-Lafayette, arrêt Cordeliers), 14 minutes, ou C13 (départ Gare Part Dieu Vivier-Merle, arrêt Cordeliers), 14 minutes (à pied, 30 minutes, 2,3km via Cours Lafayette).

En bus et en métro :
Arrêt Cordeliers, bus lignes C13, C14, C3, métro ligne A.

En voiture :
3 Place de la Bourse
69002 Lyon

Parking Parc de la Bourse
Entrée : 20 Rue de la Bourse
69002 Lyon

LIEU DES FORMATIONS

Les séances ont lieu dans les locaux du Centre (salles de la CCI) pour le cycle brevet, au 3, Place de la Bourse, 69002 Lyon. Les journées d'actualisation et de perfectionnement ont lieu dans les locaux de l'Université Lyon III, au 15, Quai Claude Bernard, 69007 Lyon.

HORAIRES

Sauf indications contraires :
Jeudi : 8h30 – 17h00
Pause déjeuner : 12h30 – 14h00

RESTAURATION

Les stagiaires sont invités à déjeuner avec les intervenants et la direction du Centre. Les frais de restauration sont à la charge du participant ou de son entreprise.

HEBERGEMENT

Une liste d'hôtels proches du Centre pourra pour être communiquée sur demande.

HANDICAP

Le Centre Paul Roubier peut recevoir des stagiaires en situation de handicap. Les formations se déroulent alors, si nécessaire, dans le bureau d'accueil PMR de la Chambre de commerce de Lyon, situé 20, rue de la Bourse, 65002 Lyon. Une possibilité de suivi de formation en distanciel (via un logiciel de vidéoconférence) et de façon synchrone et/ou asynchrone peut être mise en place le cas échéant.

Des emplacements de stationnement réservés aux PMR se situent à proximité de nos salles de formation.

Si vous êtes en situation de handicap ou souhaitez des aménagements particuliers, merci de contacter dès que possible notre référent handicap, ou le secrétariat du Centre pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner ou vous orienter.

Notre référent handicap est M. Pascal KAMINA, info@paulroubier.com

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Centre Paul Roubier

SOUS LE PATRONAGE DE :

• L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

• La Compagie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI)

• Le Centre d'Études Internationales de la Propriété Industrielle de Strasbourg (CEIPI)

• Groupe Français de l'Association Internationale pour la Protection de la Propriété Industrielle (AIPPI)

CENTRE PAUL ROUBIER
3, place de la Bourse, 69002 Lyon
Tel. 04 78 33 07 08
www.paulroubier.com